

# COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 05/07/2016

**Présents :** G.Bouat/ J. Chambard / Th. Truwant / L. Mazzoleni / B.Buosi / D. Guillard /F.Agaci /  
D. Marchal (stagiaire)

**Engagements 2016/2017 :** La commission demande à tous les clubs de bien prendre connaissance des dates pour les pré-engagements de leurs équipes pour la saison prochaine. Ces dates sont consultables sur le site du district dans la rubrique actualités Pré-engagements 2016/ 2017. Il est demandé aux clubs de bien respecter les dates limites indiquées

## U10 U10/U11 U 11

**Courrier :** BREZINS/ SURIEUX ECHIROLLES/ RIVES nécessaire a été fait.

Les lauréats du challenge printemps U11 sont : **CHABONS/ ESTRABLIN/ REVENTIN/ VALLE BLEUE/ BREZINS/ BARMES NORD ISERE/ LA MURETTE/ LCA FOOT/ FC2A/ VERSOUD/ VINAY/ SUD ISERE/ MARTINEROIS/ 2 ROCHERS/ SEYSSINET.**

La remise des récompenses, dont la date sera diffusée ultérieurement, se fera au mois de septembre.

## U15 à 11

**Courriers reçus :**

**Dolomieu :** demande d'évolution en promotion Excellence au lieu d'Excellence, pris note  
De ce fait se crée une vacance en application de l'article 24.3 alinéa 1 paragraphe a  
Tour St Clair FC est maintenu en Excellence.

**FC Tignieu Jamezieu :** demande d'évolution en première Division au lieu de promotion d'Excellence : pris note

De ce fait se crée une vacance en application de l'article 24.3 alinéa 1 paragraphe a, Chirens FC est maintenu en Promotion d'Excellence

La commission remercie les clubs ci-dessus pour leur mail rapide sur leur situation.

Courriers de Beauvoir, Manival, St Etienne de Crossey : pris note la commission rappelle qu'en cas de désistement l'article 24.3 alinéa 1 paragraphe a est applicable

## U19

En Excellence (poule prévue à 13 équipes), si une vacance intervenait avant le début du championnat, elle ne serait pas compensée afin de repasser la poule à 12 équipes dès cette saison.

## SENIORS

### COURRIERS DES CLUBS

**Champagnier** : Vous êtes dans le secteur géographique du sud de l'Isère, il n'est donc pas envisageable au niveau où vous évoluez de mettre votre équipe en Nord Isère

**Tunisiens SMH** : comme d'habitude les jumelages ou alternance doivent être faits **par footclubs** en engageant vos équipes

**St Marcellin** : pour votre équipe 3 le nécessaire a été fait pour la 1<sup>e</sup> division, vous pouvez l'engager à ce niveau

### MONTEES, MAINTIENS, DESCENTES :

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des différentes commissions soient traitées.

**2<sup>e</sup> Division** : Seyssins 2, par application de la décision de la Commission des règlements article 39.15, parue au PV 299, doit être rétrogradé en 3<sup>e</sup> Division. Ceci provoque une vacance qui bénéficie à Corbelin 2

**3<sup>e</sup> Division** : suite à la mise à jour du classement de la poule A, le club de Valmontoise est maintenu directement et non par repêchage. St Hilaire de la Côte 2 ne pouvant être maintenu, c'est ASCOL 38 2 qui est repêché. Du fait de la fusion de St Romans et St Just de Claix, la vacance explicitée dans le PV précédent bénéficie à Versoud 2.

Accession de 4<sup>e</sup> Division en 3<sup>e</sup> Division : accèdent en 3<sup>e</sup> division les équipes premières de leurs poules, soit : USVO Grenoble 1, Les Avenières et Villefontaine.

Les équipes USVO Grenoble 2 et La Sure 2 ne peuvent accéder à la 3<sup>e</sup> division cela crée 2 vacances qui bénéficieront à Vourey 2 et St André le Gaz 3

Fontaine, par application de la décision de la Commission des règlements article 39.15, parue au PV 299, est rétrogradé en 4<sup>e</sup> Division.

Le Président G.Bouat

Le Secrétaire J. Chambard